

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Maintien de l'équité salariale
L'APTS dépose une plainte pour le personnel professionnel et technique du réseau de la santé et des services sociaux

Longueuil, le 12 mai 2016 – L'APTS a déposé cette semaine à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) une plainte en maintien de l'équité salariale, qui vise la période 2010-2015. « Nous considérons que de nombreux titres d'emploi de la catégorie des professionnels et des techniciens du réseau de la santé et des services sociaux ont été mal évalués par la partie patronale, affirme la vice-présidente de l'APTS, Martine Robert. Au cours des dernières années, les tâches, fonctions et responsabilités de plusieurs de nos membres se sont complexifiées significativement, et ceci, nos vis-à-vis refusent de le reconnaître ».

L'affichage de l'exercice de maintien 2015, que le Conseil du Trésor a effectué seul, démontre qu'il ne reconnaît pas l'impact des changements survenus depuis 2010 chez les professionnelles de la santé, pour la presque totalité des catégories. C'est dire à quel point la reconnaissance de la juste valeur du travail des femmes dans le secteur de la santé ne semble pas importante aux yeux du gouvernement.

Par ailleurs, l'APTS se désole de la lenteur des travaux en conciliation sur les plaintes de 2010. « Donnez les mandats nécessaires à vos représentants pour finaliser la conciliation, Monsieur Leitão » demande M^{me} Robert. « Nous sommes plus que disposés à conclure les travaux et cela, le Conseil du trésor le sait. ». Si la situation ne change pas, l'APTS n'aura d'autre choix que d'envisager des avenues différentes afin de régler ce dossier important pour ses membres.

L'APTS, composée à 87 % de femmes, se bat depuis ses débuts pour que les principes qui sont à l'origine de la loi sur l'équité salariale soient respectés. « Nous entendons continuer à défendre les droits des travailleuses, qui méritent une rémunération juste et à la hauteur de leurs compétences », de conclure Martine Robert.

À propos de l'APTS

Avec 32 000 membres, l'APTS est un acteur incontournable du réseau public de la santé et des services sociaux. Elle représente plus d'une centaine de titres d'emploi distincts parmi le personnel professionnel et technique dans les domaines du diagnostic, de la réadaptation, de la nutrition, de l'intervention psychosociale, du soutien clinique et de la prévention.

- 30 -

Pour renseignements :
Francis Boucher, conseiller en communication
Téléphone : 514.609.2906 (cell.)